

CAHIER DE TERRITOIRE

**COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS
ET PROPOSITIONS RECUEILLIES**

Réunion 1 : jeudi 16 septembre, de 14h à 17h30, à Châlus

Animation :

- Animateur 1 : Marie Eraud
- Animateur 2 : Jody Berton
- Animateur 3 : Fanny Labrousse

Intervenant.e.s :

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 27 participant.e.s

Réunion 2 : jeudi 7 octobre, de 9h30 à 17h, à Châlus

Animation :

- Animateur 1 : Marie Eraud
- Animateur 2 : Jody Berton
- Animateur 3 : Fanny Labrousse

Intervenant.e.s :

Maelle SAM YIN YANG, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 15 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES DES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 27 participant.e.s

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 26 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 14.8 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 44.4 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 14.8 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s à la réunion : 15 participant.e.s

Répartition des participant.e.s par catégories d'acteurs :

- 33.3 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 20 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 26.7 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 20 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

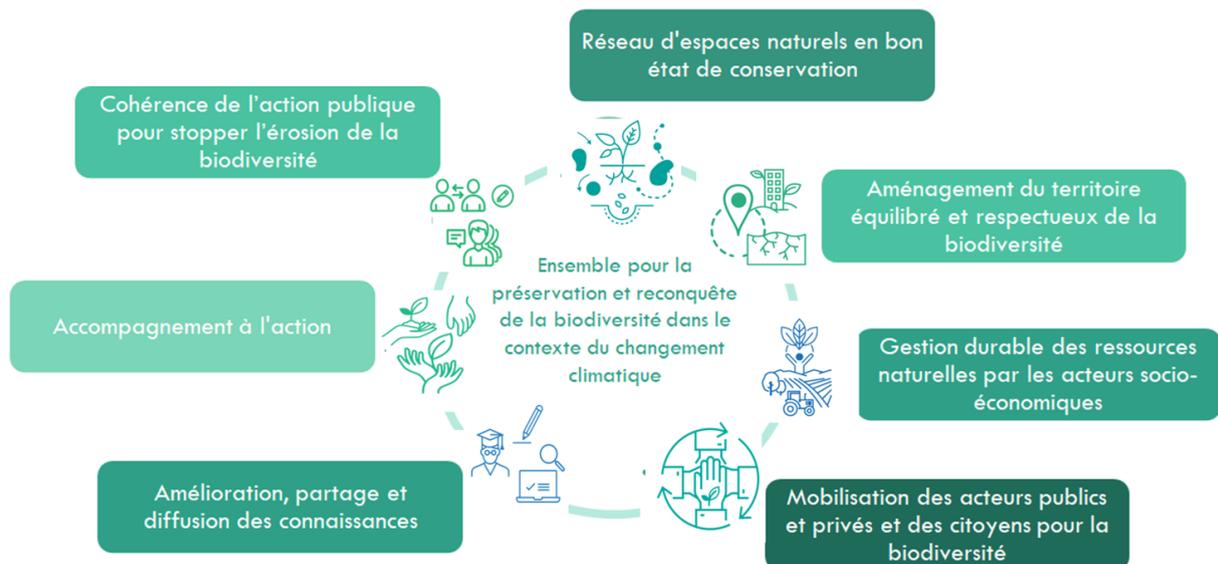
L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

- Nombreux dispositifs : "réserve biosphère", PNR ENS, RNN, RNR, tête de BV....
- Patrimoine naturel diversifié, riche - menacé
- Grande responsabilité de la Nouvelle-Aquitaine en France
- 80% des habitats communautaires menacés
- Aller vers une trame d'habitats fonctionnels / renaturation nécessaire
- Dans la présentation, il est peu question du rôle des ENS et des départements
- Peu de réserves naturelles, nationales ou régionales : à développer
- Les mares "bocagères" : un patrimoine bien représenté sur le Nord-Ouest du Territoire = enjeux de connaissance, de gestion et de protection
- La vallée de la Gartempe : patrimoine à préserver et à gérer : landes sèches, forêts, zones humides
- Les espaces forestiers ne sont pas assez protégés : + de forêts publiques et + d'acquisition par le CEN...
- Besoin de développement des activités pastorales pour gérer les landes et autres espaces remarquables : prairies naturelles etc.
- Zones humides, beaucoup de ruisseaux - bocage au nord aces haies
- Périgord : forêts - pelouses sèches Argentine -Causses
- 13 milieux présents
- 80% en mauvais état
- Reptiles - oiseaux
- Plantation de haies, agro, lutte contre les espèces envahissantes
- Obstacles : ponts, seuils, barrages
- Diagnostics écologiques mieux faits
- Masses d'eau en bon état Dordogne - Vienne - Charente
- Piétinement des berges de la Vienne

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Le support n'a pas été utilisé par les participants. Les notes ont été prises sur leur support personnel.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Table 1

Participant.e.s : Arnaud Six (PNR Périgord Limousin) ; Philippe Barry (Région NA) ; Johanna Perodin (FAUNA) ; Jérôme Roger (LPO Limousin)

- Faible nombre de réserves naturelles (nationales et régionales)
- Question de l'entretien des espaces naturels (après travaux de restauration et investissements)
- Cohérence des politiques publiques (préservation des espaces naturels VS politiques agricoles, sylvicoles, urbanisme, énergies renouvelables...) + proportions du montant de ces aides
- Formation sur la thématique biodiversité (filières professionnelles, élus, administration, chambres consulaires...)
- Sensibilisation du grand public sur les enjeux biodiversité (ex. informations sur l'importance des friches, bois mort, fauche diversifiée / raisonnée, favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins privés, travailler sur la vision du "propre"...)
- Mauvaise acceptation sociale des actions (ex. effacements des plans d'eau, des seuils...)
- Difficultés pour initier des partenariats pertinents avec les acteurs socio-économiques (agriculteurs, forestiers...)
- Evolution des pratiques agricoles (disparition des prairies permanentes... au profit des cultures et prairies temporaires)
- Renforcer la sensibilisation et la formation sur le gestion des espèces exotiques envahissantes, modification de la législation (ex. vente en jardinerie)
- Politique ERC qui doit privilégier l'évitement avant de réduire et compenser

Table 2

Participant.e.s : Serge Fagette (SEPANSO) ; Elizabeth Cazenave (AMNA) ; Pierre Poupart-Lafon (CDC Porte Océane du Limousin) ; Cathy Prigent (CD 24) ; Erwan Hennequin (CEN NA)

- Peu de Réserves Naturelles Nationales et Régionales sur le territoire ; Pas de mention des ENS et de leur utilité dans le diagnostic présenté
- Grande diversité des habitats ; Certains habitats sont peu connus, tout comme les espèces associées : les mares du Nord-Ouest de la Haute-Vienne, les espèces

protégées ainsi que les porté-à-connaissance pour éviter leur destruction par méconnaissance

- Réseau hydrographique très dense
- 80% des habitats communautaires en mauvais état → grande responsabilité
- Besoin de mettre en oeuvre des modes de gestion d'espaces adaptés à leur conservation : fauchage tardif des bords de route, des prairies naturelles, activité pastorale
- Besoin d'augmenter la maîtrise foncière avec objectif de conservation
- Les milieux urbains sont particulièrement responsables de consommation, de destruction d'espaces naturels
- Nombre important d'obstacles sur les cours d'eau préjudiciable aux milieux aquatiques
- L'agriculture et la sylviculture ont un rôle particulier à jouer car ils sont présents sur une grande surface + cohérence des politiques publiques
- Lutte contre les espèces invasives en maintenant les espaces naturels en bonne santé
- La renaturation est une solution mais nécessité de cohérence des politiques publiques / des pratiques
- Nécessité d'informer les publics des constats, des problèmes, des connaissances
- Un réel besoin d'augmenter les financements pour les actions, l'animation, l'entretien autour des espaces naturels

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Table 1

Participant.e.s : Pierre Papon (ENCIS Environnement) ; Adeline Couturier (EPIDOR) ; Véronique Barthélémy (DREAL NA) ; Dominique Cacot (CRPF)

- Nombreux documents de planification, plus ou moins anciens et pas forcément cohérents entre eux :
 - il existe des contradictions entre eux (entre codes : rural/environnement/SRADDET, schéma de gestion des déchets)
 - comment les rendre cohérents à l'occasion de leur révision
- Problématique de la connaissance de la biodiversité lors de l'élaboration d'un document de planification, études très hétérogènes...
- Problème de la possibilité de modifier un PLU lors d'un souhait de nouvel aménagement
- Document de planification ne prend pas en compte le volet prospectif sur un environnement en évolution : conséquences de l'augmentation de la population, changements climatiques
- Nécessité de l'éducation à l'environnement des élus
- Prévoir des bonnes pratiques dans les PLU : mentionner les espèces exotiques

envahissantes à ne pas planter

- Prévoir des bonnes pratiques d'élimination (valorisation des plantes exotiques envahissantes). Ils ne savent pas agir, pas traiter ces espèces voir ils contribuent à leur propagation.
- Comment prendre en compte la biodiversité quand un aménagement est en dessous des seuils imposant une étude d'impact ou d'incidence (ex : inférieur à 4 ha forêt selon les départements)
- Mauvaise prise en compte des impacts cumulatifs : difficulté à les appréhender
- Prise en compte, contrôle... des impacts sur les espèces protégées quand pas de procédure d'autorisation
- Trop de plans d'eau : pas aux normes, pas tous gérés... température de l'eau, eutrophisation...
- Eolien : impacts sur la faune volante terrestre : fort développement surtout dans le nord du 87 et début en 24
- Photovoltaïque au sol : destruction d'habitats, d'espèces par défrichage, difficulté du choix d'implantation par rapport aux objectifs de transition énergétique
- Barrages et seuils : rupture des continuités écologiques (cours d'eau en liste 2 dont la Dronne), voir impact de débit, changements climatiques à prendre en compte dans la productivité (débits...)
- Bois énergie : impacts sur sol, air, impact carbone, TVB, il faut que cela résulte de la sylviculture, un résidu de cette production, cela ne doit pas être un objectif en soi
- Méthanisation :
 - de la production végétale pour aller dans le méthaniseur = perte de biodiversité (augmentation des rotations de cultures avec impacts sur les rapaces nicheurs comme le busard),
 - épandage des digestats : attention sensibilité des sols, zones de captages.

Table 2

Participant.e.s : Christine Cornut (CDA Le Grand Périgueux) ; Christian Magne (CPIE Périgord Limousin) ; Arnaud PrévotEAU (Engie Green)

- Trame verte et bleue du PLUI + trame noire (pollution lumineuse) plus de prise de conscience des impacts/économiques/santé+ trame turquoise (milieux humides)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : action d'aménagements exemplaires et respectueux de l'environnement
- Zonage de protection pour les zones naturelles : Np

- Atlas de la biodiversité (ABC) = peu en Dordogne
- Charte zéro phyto du département
- Carré de la biodiversité : CPIE du Périgord Limousin
- Enjeux du SRADDET en opposition avec les règles de protection des zones humides (SAGE Ilse Dronne), les forêts. Mesures ERC : reboisement localement à préserver, replanter avec des essences locales, en prenant en compte le réchauffement climatique
- Maintien des activités agricoles (élevage d'ovins) dans les projets photovoltaïques, compensation si défrichement.
- Agriculture bio sur des grands terrains peu développer en Dordogne à inciter
- Médiatisation et vulgarisation de la thématique auprès du public
- Maïsiculture inadaptée avec le réchauffement climatique : aides de la PAC
- Ecotourisme : maison numérique de la biodiversité pilotée par le département
- Beaucoup de nouveaux habitants sur nos territoires, ce sont des nouveaux publics avec des convictions : ils font plus pression/PLU

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participant.e.s : Audrey Sautron (Syndicat d'aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents) ; Christophe Leproux (UNICEM NA) ; Alix Gilles (ARFPPM NA) ; Jean-Charles Bout (FDPPMA 24)

- Adapter la réglementation pour accompagner/inciter la transition des pratiques agricoles (interdire les coupes rases en lien avec les impacts sur les écosystèmes aquatiques et forestiers.
- Impact important des étangs qui souvent n'ont plus d'usages, avec pour conséquences: ruptures de continuité, dégradations de la qualité de l'eau (voir partie Périgord Limousin, Haute Vienne et Creuse).
- Constat positif d'une agriculture d'élevage extensif, mais évolution dans 5 ans ? Évolution des pratiques peu vertueuses vers l'intensif.
- Remarque sur l'absence de certains acteurs socio économiques à ce temps de travail: agriculteurs, forestiers, élus, gestionnaires de plan d'eau
- Constats sur la gestion quantitative de l'eau: étiage de plus en plus bas, conflits d'usages, absence de définition des objectifs d'étiage sur certains territoires, présent en Dordogne mais pas ailleurs.
- Certaines pratiques agricoles ne sont plus adaptées à la disponibilité de la ressource en eau.
- Présence d'espèces indésirables dans les plans d'eau.
- Pratiques vertueuses des carrières, filière en transformation vers plus de recyclage
- Prise en compte de la remise en état en début d'exploitation, démarche multipartenariale
- Artificialisation de sols en augmentation constante.
- Les haies limitent l'érosion des sols, aller vers de l'agroforesterie pour la gestion.
- Enjeu halieutique de l'élevage, les intrants impactent également le tourisme avec la

baisse de fréquentation des étangs.

Table 2

Participant.e.s : Victor Bruneteau (SABV) ; Anne Laure Parcollet (SYMBA Bandiat-Tardoire) ; Marine Julien (AgroBio Périgord)

- De nombreux plans d'eau entraînent des problèmes de gestion et des dégradations des milieux aquatiques.
- Artificialisation des sols
- Obstacles dans les cours d'eau
- L'agriculture entraîne des pollutions aux nitrates et pesticides, rejet de matière organiques par les stabulations, besoin de réduire leur utilisation, accompagner la conversion à l'agriculture biologique. Structurer les filières de production pour intégrer la biodiversité dans les cultures.
- Problèmes de quantité d'eau: cultures de maïs en rotations courtes et demande de créer des réserves d'eau pour l'agriculture alors que parallèlement, plusieurs dizaines de milliers d'étangs sont présents en amont.
- Articuler les usages récréatifs et agricoles des étangs, créer des bassines, est-ce s'adapter au changement climatique ?
- Artificialisation des sols en agriculture: disparition des prairies naturelles, retournement des prairies naturelles trop rapides, le cortège floristique a besoin d'un temps long pour s'installer.
- Réfléchir à la complémentarité culture et élevage, maintenir des milieux ouverts.
- Développer la gestion des haies en essences locales, manque d'essences locales, travail à faire sur la filière bois, semis de haies.
- Revégétalisation des centre bourgs, centres urbains, trop imperméabilisés, besoin d'une réflexion en amont des projets, problématique pas suffisamment prise en compte.
- Filière bois; beaucoup de coupes sur le territoire Périgord Limousin, filière importante, réflexion à avoir sur le choix des essences.
- Discours de regroupement des parcelles pour une gestion durable, antinomique, la biodiversité n'est pas intégrée à cette réflexion, risque de monoculture.
- Adapter les Plans de gestion pour intégrer la biodiversité et non uniquement la production
- Assainissements collectifs et individuels défaillants et sources de pollution
- Pollutions lumineuse
- Appréhender différemment les sites touristiques en intégrant les enjeux de biodiversité.
- Énergies renouvelables en pleine expansion, impacts sur la biodiversité (ancrages béton, ombres au sol, hausse des températures, zones closes, dégradation des rivières) question de la durabilité des filières

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- Les espaces remarquables et pas seulement ceux identifiés (haies, bocages, zones humides)
- Les structures gestionnaires des espaces naturels / la diversité de ces structures
- Moyens pour acquisition foncière des espaces naturels à l'échelle de la Région (à minima maintien mais renforcement souhaité) (x2)
- La réglementation existante lorsqu'elle est favorable à la préservation des espaces (x2)
- Actions des acteurs de gestion du réseau hydro

A RENFORCER

- Politique de création d'espaces naturels protégés : augmenter leur nombre et leurs surfaces
 - + de moyens financiers
 - + de moyens humains
 - sur le long terme (100 ans et 50 ans au moins)
 - services dédiés dans les structures propriétaires
 - Renforcer la maîtrise foncière d'espaces à enjeux (avec ou sans statut de protection) → garantie d'usage sur le long terme
 - Renforcer les pratiques vertueuses
 - AB, fauchage tardif, gestion des seuils...
 - diversité des publics
 - équilibre des moyens financiers (aujourd'hui la tendance est à la baisse des financements alors qu'il y a une urgence des enjeux)
 - actions de communication / de formation (professionnels, écoles, propriétaires etc.) / de sensibilisation (des particuliers)
 - Protection des espèces : statut de protection / autres actions à renforcer
 - connaissances (importantes mais ne doivent pas être préalable à l'action au regard de l'action)
 - espèces en grand danger + menacées + espèces en général
 - Renforcer qualitativement les séquences ERC dans les études d'impacts
 - Sécurisation et renforcement des budgets et des politiques en faveur des espaces naturels
 - Evaluation environnementale des politiques publiques (quand de l'argent public est investi)
 - Partage des informations naturalistes (mise à disposition de connaissances)

A METTRE EN PLACE

- Favoriser les échanges entre acteurs (socio-professionnels, gestionnaires, propriétaires, chambres consulaires, acteurs institutionnels...) en vue de :
 - créer une culture commune autour de la biodiversité (à plusieurs échelles, départementales, locales...)
 - travailler sur des cas concrets
- Outil financier spécifique dédié à la biodiversité (ex : modèle de l'Agence de l'eau)
 - financement adapté
 - échelle régionale ou départementale
- Formation
 - plusieurs publics
 - élus
 - directeurs.ices. de structures, dirigeants, responsables (grandes écoles, cadres etc.)
- Financements adaptés : entretiens et suivi après acquisition et aménagement
- Réglementation pour stopper la consommation d'espace
- Travail transversal pour la cohérence des politiques publiques, passerelles entre les différentes politiques sectorielles au regard de la biodiversité
- Espaces de biodiversité dans les zones urbaines
- Programme de connaissance sur des groupes "orphelins" : lichens, mollusques, invertébrés

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

Les documents de planification :

- PCAET : actions, planifie, diagnostic, citoyen implication
- PLUI
- SRADDET SCOT doit le prendre en compte attention c'est en cours
- Trame verte et bleue

A RENFORCER

- Il faut qu'il y ait plus de cohérence entre les différents outils de planification, par exemple : problématique de l'échelle entre le local et le macro. Il faut arriver à trouver un moyen pour que les outils de planification prennent plus en compte les changements climatiques.
Par exemple : les enjeux du SRADDET sont en opposition avec les règles de protection des zones humides (SAGE Isle Dronne), les forêts.
- Attention il faut une SRB qui prend en compte le changement climatique, qui guide sur les choix, qui permet de les évaluer
- PLUI attention il est problématique qu'il soit trop facilement révisable dû fait de l'arrivée potentielle d'activités économiques

- Médiatisation et vulgarisation de la thématique auprès du public
- Prévoir des bonnes pratiques dans les PLU : mentionner les espèces exotiques envahissantes à ne pas planter
- Prévoir des bonnes pratiques d'élimination (valorisation des plantes exotiques envahissantes). Les petites collectivités ne savent pas agir, pas traiter ces espèces voir elles contribuent à leur propagation.
- Inciter la conversion vers en agriculture bio sur des grands terrains avec des tailles d'exploitations plus grandes (plus particulièrement en Dordogne)
- Revoir certaines aides de la PAC qui favorisent des cultures qui seront inadaptées au regard des changements climatiques en cours
- Dans le cadre de projets photovoltaïques, les activités agricoles (élevage ovin) doivent être maintenues et s'il y a défrichement il doit y avoir compensation
- Les Atlas de la biodiversité (ABC) en Dordogne où il y en a peu.

A METTRE EN PLACE

- Le public élu un public clé à sensibiliser sur les enjeux de la biodiversité :
 - que les grandes collectivités assument le montage de ces actions de formations pour bénéficier de leur capacité de montage du dossier, objectif proposer des actions de sensibilisation gratuites à destination des élus des petites collectivités. C'est un enjeu car les élus des petites collectivités sont souvent seuls sur ces sujets, il n'y a pas d'appui technique interne
 - aborder le pourquoi, le comment préserver la biodiversité avec les élus.
- On parle d'éco tourisme mais de quoi on parle, il faut le définir pour savoir à quel moment il devient profitable à la biodiversité ou à minima n'a pas d'impact sur la biodiversité, sinon tout va être de l'éco-tourisme
- Mesures ERC : reboisement localement à préserver, replanter avec des essences locales, en prenant en compte le réchauffement climatique
- Il faut prendre en compte, contrôler... les impacts sur les espèces protégées quand pas de procédure d'autorisation.
- Il faut arriver à prendre en compte la biodiversité même quand un aménagement est en dessous des seuils imposant une étude d'impact ou d'incidence (ex : inférieur à 4 ha forêt selon les départements)

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- Les systèmes de production agricoles et sylvicoles extensifs, en prenant en compte les enjeux de biodiversité.
- Accompagner les acteurs de façon financière et technique
- Préserver les boisements anciens (historique et matures) par l'action publique.
- Les expertises environnementales pour évaluer les actions
- La concertation des différents partenaires pour sensibiliser et convaincre.
- Les aides publiques sur les actions de restauration de biodiversité après avoir évalué les actions impactant la biodiversité.

A RENFORCER

- Les pratiques agricoles vertueuses, les intensifier
- Encadrement des pratiques, appliquer et contrôler la réglementation
- Respect des critères d'éligibilité des financements, suivi
- Durabilité de la conditionnalité, que la durée soit proportionnelle à l'enjeu
- Choix de variétés animales et végétales adaptées aux enjeux de biodiversité
- Cohérence entre les besoins du milieu et les mesures d'accompagnement, cohérence entre les politiques publiques et les enjeux locaux
- Les essences "sauvages" au lieu des essences horticoles maîtrisées qui nécessitent des interventions pour s'adapter
- Valoriser les données collectées par les différents acteurs.
- Les bases de données homogènes et cohérentes, accessibles et lisibles par tous
- Partenariat et partage de données entre différents organismes
- Les accompagnements techniques humains, plus efficaces que la documentation et la réglementation
- Formation et échanges de pratiques entre acteurs de filières sur des sujets communs.

A METTRE EN PLACE

- Une "véritable" police de l'Environnement, avec plus de moyens humains, l'application de règles existantes et des tribunaux
- Des sanctions incitatives avec de forts impacts pour faire évoluer les pratiques
- Sensibiliser les magistrats pour rendre homogène l'application de la réglementation
- Adapter la sanction en fonction des capacités à nuire à l'environnement: taille et poids de l'organisme
- Favoriser les compensations environnementales, au lieu d'amendes, aller vers de la création et remise en état.
- Arasement des étangs sans usages, hiérarchiser leurs impacts et décider
- Développer des "cadres" éco responsables dans chaque filière, au lieu de simples labels, qui prendraient en compte l'ensemble de la filière.
- Cohérence entre les différentes stratégies de la région: environnementale, économique, sur le modèle de Néo terra, pour flécher les aides financières et éviter des effets contradictoires.
- Produire des critères ciblés "biodiversité" et non "environnemental" pour agir au niveau local et non à une échelle trop déconnecté des enjeux locaux
- Sensibiliser le public (tous les publics, dont élus) aux enjeux de biodiversité locale, favoriser l'appropriation pour orienter les décisions et les décliner à l'échelle locale.
- Avoir une part profitable à la biodiversité dans les Plan Simple de Gestion (Sylviculture)

6. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles.

Table 1

Participant.e.s : Christophe Leproveau (UNICEM NA) ; Joana Perrodin (FAUNA) ; Florian Lemoine (CD Haute Vienne) ; Anne Laure Parcollet (SYMBA Bandiat-Tardoire) ; Magalie Ricou (Engie Green)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Sécuriser les aides en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Aller au delà des périodes cadrées: favoriser le temps long (au delà des 5 ans) - Maintien et renforcement des financements publics - Sécuriser les budgets de fonctionnements des associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Quel organisme financeur ? - Quel type de partenariat ? - Public/privé ?
2/Agir réellement sur les étangs et la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sur la qualité, quantité, continuité et milieux humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Financements pour aménagements - Approche, mobilisation des propriétaires - Choix des étangs sur lesquels agir
3/Rendre accessibles, compatibles les données existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation, partage, accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les formats de données - Moyens de développement de l'outil (application mobile de saisie) - Service de centralisation identifié
4/Former les élus via l'intercommunalité à la renaturalisation et à limiter les zones d'extension	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sur les documents d'urbanisme - Bilan carbone/espèces invasives/ERC 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêts économiques différents des intérêts de biodiversité - Disponibilité, moyens humains, financiers

		- sensibilité des élus/articulation avec les intercommunalités
5/Mettre en place un accompagnement des entreprises, créer un réseau local d'accompagnement sur la prise en compte de la biodiversité	Rencontres d'acteurs, exemplarité, développement de projet pilote	
6/Fédérer autour d'un projet, favoriser un projet incluant un multi usage pertinent, à partir d'un thème: les haies par exemple.	- Action qui peut toucher différents acteurs, différents enjeux. - Dialogue - Changement de pratiques	- Financement - Mobilisation

Table 2

Participant.e.s : Yoann Brizard (SABV-EPAGE) ; Arnaud Six (PNR Périgord Limousin) ; Audrey Sautron (SAB de la Gartempe et de ses Affluents) ; Pierre Papon (ENCIS Environnement) ; Pierre Poupart (CDC Porte Océane du Limousin)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Inciter la montée en compétence des Communautés de communes en matière de biodiversité (recrutement d'agents spécialisés)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la biodiversité dans les projets de la communauté de communes et sur la communauté de communes - interlocuteurs compétents (élus et agents) sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - moyens financiers (financement à long terme pour la Région) - pas de caractère obligatoire
2/Mettre en place une "taxe biodiversité"	<ul style="list-style-type: none"> - eco-conditionnalité - création d'un fond dédié à la biodiversité - aspect dissuasif des mauvaises pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - acceptation sociale - mise en place du règlement complexe - danger du "droit à détruire"
3/Créer un outil financier adapté au déploiement de la stratégie régionale de la biodiversité : contractuel,		

pluriannuel, équité territoriale		
4/Former les agents des collectivités à la biodiversité		
5/Permettre les conditions du dialogue territorial autour de la biodiversité (citoyens-acteurs pour la biodiversité)		
6/Outil foncier orienté pour la valorisation de la biodiversité Fonction repérage, sécurisation... <ul style="list-style-type: none"> - identification du foncier disponible pour compensation - reconquête d'espaces très dégradés - mise en réserve - d'espaces agricoles et forestiers 		
7/Développer les diagnostics d'exploitation agricole		
8/Développer les PTGE ou études "HMUC" par Bassin versant pour définir le partage de l'eau avec en perspective le changement climatique		
9/Conditionner les subventions pour la construction / renouvellement des bâtiments d'entreprises à la réhabilitation / dépollution de l'ancien site afin d'éviter les friches industrielles		
10/Agir sur les dispositifs d'aides agricoles pour éviter les effets d'aubaines (PAC,		

<p>PSE...) : revoir les dispositifs d'aides</p>		
<p>11/Définir un arbre de décision et une stratégie du devenir des étangs partagée et respectée par les DDT/SPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quels étangs à maintenir ? - à effacer ? - évaluation écologique des étangs en terme de biodiversité 		
<p>12/Imposer à l'échelle de PLU, des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.</p>	<p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste d'espèces à planter - interdiction de produits phytosanitaires - interdiction des brûlages - etc. 	
<p>13/Mise en commun des connaissances sur la biodiversité par la création d'un réseau de données, centralisation de la connaissance. Améliorer la diffusion auprès des acteurs du territoire. Renforcer la diffusion d'information auprès des collectivités : sites dédiés / mailing, notamment auprès des petites structures .</p>		

Table 3

Participant.e.s : Elisabeth Cazenave (AMNA) ; Adeline Couturier (EPIDOR) ; Véronique Barthelemy (DREAL) ; Frédéric Dupuy (PNRPL) ; Cathy Prigent (CD 24)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
1/Développer une politique de maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux biodiversité		
2/Une ingénierie de projets biodiversité au profit des territoires ruraux		
3/Eco Conditionnalité des aides publiques : biodiv-conditionnalité		
4/Limiter l'artificialisation des sols en milieu rural		
5/Organisation de réseaux pro-salariés biodiversité aux différentes échelles territoriales		
6/Rendre interopérable les bases de données		

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 1 :

<ol style="list-style-type: none"> 1. Sécuriser les aides en faveur de la biodiversité 2. Agir réellement sur les étangs et la continuité écologique 3. Rendre accessibles/compatibles les données existantes 4. Former les élus: renaturalisation, limiter les zones d'extension 5. Mettre en place un accompagnement des entreprises 6. Favoriser un projet incluant un multi usage pertinent à partir d'un thème: Haies
--

Table 2 :

- 1. Inciter la montée en compétence des Communautés de communes en matière de biodiversité (recrutement d'agents spécialisés)**
- 2. Mettre en place une "taxe biodiversité"**
- 3. Créer un outil financier adapté au déploiement de la stratégie régionale de la biodiversité : contractuel, pluriannuel, équité territoriale**
- 4. Former les agents des collectivités à la biodiversité**
- 5. Permettre les conditions du dialogue territorial autour de la biodiversité (citoyens-acteurs pour la biodiversité)**
- 6. Outil foncier orienté pour la valorisation de la biodiversité**
- 7. Développer les diagnostics individuels d'exploitations avec des cahiers des charges précis**

Table 3

- 1. Développer une politique de maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux biodiversité**
- 2. Une ingénierie de projets biodiversité au profit des territoires ruraux**
- 3. Eco Conditionnalité des aides publiques : biodiv-conditionnalité**
- 4. Limiter l'artificialisation des sols en milieu rural**
- 5. Organisation de réseaux pro-salariés biodiversité aux différentes échelles territoriales**
- 6. Rendre interopérables les bases de données**

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Table n° 1

Fiche n°1

Action : Agir réellement sur les étangs

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- **Restauration et amélioration des écosystèmes**

Description de l'action

- Etat des lieux des ouvrages, des usages
- Hiérarchisation (axes, zones géographiques, bassin versant, opportunités...)
- Concertation et sensibilisation, fédérer plusieurs acteurs(syndicats des étangs, fédération de pêche, communauté de communes, syndicat de bassins versants...)
- Portage pour études, travaux
- Contact des propriétaires
- animation
- Etudes
- Travaux
- financements pour les propriétaires: pas de conditionnalité, pas de reste à charge pour les propriétaires.
- **Uniquement si effacement, attention en cas de travaux de mise aux normes, possibilité de revente et culbute du prix par dix.**

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Financer l'animation
- Financer les études
- Financer les travaux
- Bonification à la taille du projet
- Partenariats avec collectivités, syndicat de BV, fédérations, associations de pêche, associations agricoles, syndicats des étangs

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre d'études réalisées
- Nombre d'étangs concernées par les travaux
- Hauteur de chute gagnée

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

3 ans renouvelables

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Syndicat de bassin versant
- PNR, communautés de communes, conseil départemental, associations agricoles, associations de pêches, syndicat des étangs
- **Partenaire: EPTB**

Table n° 1

Fiche n°2

Action : Rendre accessible la connaissance naturaliste

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Amélioration des connaissances et des pratiques (mesures ERC + suivi) en faveur de la biodiversité

Application test Régionale pour exportation nationale

- Données brutes d'inventaires naturalistes: faune, flore, habitats
- Harmoniser l'outil de collecte des données via l'application mobile à développer
- renseignements de base: qui a saisi ? Où ? Qd ? Quoi ?
- Module professionnel avec protocole pré rempli (co développement avec les acteurs- utilisateurs) avec possibilité d'exporter les données
- Les données seront centralisées dans une base de données unique mise à jour sur la plate- forme, voir le lien avec la plate- forme régionale ERC.
- Requête possible par habitats, par espèces, par zone géographique, données d'occurrence et publications (rapports de suivi)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Application mobile à développer (modules accessibles en fonction du profil)
- Moyens humains et financiers pour développement et maintenance de l'application sur 10 ans minimum

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'utilisateurs/de comptes identifiés par an
- Nombre de saisie par an
- Nombre de requêtes par an

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Développement année 1
- Test année 2
- Déploiement année 3

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Pilote: OFB
- Partenaires: BE naturalistes public, Fauna, CEN, LPO, CBN...
- PNR Périgord Limousin

Table n° 1

Fiche n°3

Action : Mettre en place un accompagnement des entreprises

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Créer un réseau local d'accompagnement sur la prise en compte de la biodiversité

Description de l'action

- Identifier un territoire test ou un groupe test d'entreprises (par zones d'activité, par groupement d'entreprises...)
- Fédérer ces entreprises et un ensemble d'acteurs sur une ou plusieurs thématiques (réservoirs d'accueil de biodiversité, gestion de l'eau, diagnostics écologiques, équipements de production d'énergies renouvelables...)
- Accompagnement technique: échanges de pratiques, appui d'experts, fournitures d'outils, partages d'expériences, création de réseaux
- Accompagnement à la communication, organisation d'événements, valorisation de l'action à l'occasion de la semaine du développement durable ou autre
- formation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens pour l'accompagnement technique, la fourniture d'outils, le financement de diagnostics
- financement de formations
- Partenariats avec CCI/CMA/Association d'entreprises/ associations environnementales

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de projets menés
- Nombre d'entreprises engagées
- nombre de thématiques
- nombre d'événements organisés
- nombre de formations organisées
- si expositions nombre de visiteurs
- Nombre de visiteurs sur un événement
- enquête

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès le lancement de la stratégie et de manière continue

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Pilotes: CCI/CMA, conseil Régional, une fédération, associations de zone d'activités, PETR, CPIE: Associations environnementale
- PNR Périgord limousin

Table n° 1

Fiche n°4

Action : Intégrer la biodiversité aux pratiques d'aménagement et d'exploitation

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X X

Objectifs de l'action

- Fédérer autour d'un projet de renaturation à l'échelle d'un bassin de vie

Description de l'action

- 1- communication, appel à partenariat /volontaires
- 2- Organisation de formations thématiques autour des aménagements agro écologiques (haies, mares, ruisseaux, rivières, perriers) + habitats et biodiversité sur le bassin de vie
- Public: Agriculteurs/industriels/Sylviculteurs/propriétaires/collectivités (maîtrise du foncier)
- 3- Accompagnement technique à une mise en oeuvre cohérente des actions: diagnostic; préconisations
- 4- aides financières (directe ou aide pour aller capter des dispositifs d'aide existants)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Animation/Formation
- Moyens humains
- Moyens financiers(etudes et actions + suivi)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'interco engagées
- suivi des surfaces linéaires créés
- Suivi naturaliste à année N+3/7/10 financé
- Nombre d'acteurs engagés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Mise en place 3 ans
- Suivi 10 ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Pilotes: intercommunalités
- Partenaires: Chambres d'agriculture, entreprises privées, agriculteurs, propriétaires forestiers, communes
- Partenaires techniques: CPIE
- Engie Green pour mise en oeuvre et présentation du projet

Table n° 2

Fiche n°1

Action : Inciter la montée en compétences des Communautés de Communes

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- création de postes dédiés à la biodiversité dans les communautés de communes

Description de l'action

Missions du poste :

- donner avis sur projet du territoire :
 - sur le territoire
 - portés par la communauté de communes
- construire des projets intercommunaux
- relayer des politique de biodiversité en cours, des projets partenaires
 - ex : appel à projets, politique publique en oeuvre ou à venir
- former ou participer à la formation de différents publics :
 - élus
 - habitants
 - techniciens des communautés de communes
- assurer une cohérence avec les actions du territoire et de la communauté de communes en matière de biodiversité

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

contrats de territoire Etat / Région avec les Communautés de communes

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- rapport d'activités
- nombre d'équivalent temps plein
- nombre d'avis donnés
- nombre de formations données

Calendrier de l'action (échéance, durée...) mise en place de postes pérennes

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Région
Communautés de Communes

Table n°	2	Fiche n°2	Action : Contribution Biodiversité
----------	---	-----------	------------------------------------

<p>Enjeu(x) correspondant(s)</p>  <p>X X</p>	<p>Objectifs de l'action réduire l'artificialisation des sols par l'urbanisation et l'intensification des pratiques forestières et agricoles ainsi que les mauvaises pratiques culturales</p>
---	--

Description de l'action

Taxe biodiversité

- créée à l'image de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) aujourd'hui taxe d'aménagement des départements.
- assiette sur toutes les activités défavorables à la biodiversité :
 - urbanisation → imperméabilisation des sols, destruction des sols
 - forêt et agriculture
 - retournement de prairies
 - cultures gourmandes en eau (ex : maïs)
 - coupes forestières "à blanc" en période de nidification
 - plantations mono-spécifiques (résineux, chêne rouge)
 - irrigation et réserves d'eau
- bénéficiaires : porteurs d'actions en faveur de la biodiversité

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Humains :

- mise en oeuvre de la taxe (administratif)
- contrôle des surfaces et des dossiers

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- comptabilité, € perçus
- nombre de dossiers avec taxation
- surface taxée (ha)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

toute l'année

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Services fiscaux
- Région
- Bénéficiaires d'actions

Table n° 1

Fiche n°3

Action : Créer un outil foncier adapté au déploiement de la SRB

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- sécuriser financement pour la biodiversité sur la durée : politique contractuelle pluriannuelle
- mutualiser des sources de financement
- favoriser les projets de territoire : respecter l'équité territoriale

Description de l'action

Outil financier dédié à des actions pour la biodiversité qui :

- se base sur la politique contractuelle locale (ex : contrat territoire EPCI) **le département ?**
- puisse permettre des financements sur plusieurs années (pérennisation des actions)
- soit réfléchi en amont avec d'autres structures / financeurs (ex : OFB, DRAAF qui portent des AAP similaires)
- s'intègre avec d'autres projets de territoire
- s'ouvre plutôt à des structures comme les intercommunalités (**voir aux départements et aux Pnrs**) qui portent une vraie politique biodiversité (définition d'actions obligatoires / minimums, axes prioritaires, prérequis... C'est à dire définir des actions minimum pour qualifier le fait qu'on a une "vraie" politique biodiversité)
 - définition d'une grille d'actions ?
 - définition d'une grille de bonification (variation du taux en fonction du niveau d'engagement)
- créer un "fond biodiversité" (sur l'exemple du fond forêt) qui puisse être alimenté par des mesures compensatoires d'EIE (Etude d'impact environnemental)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- référent biodiversité au sein de la Région
- guichet unique avec partenaires financiers biodiversité
- **création du fond biodiversité**

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- bilan annuel / taux de réalisation
- indicateurs :
 - nombre de territoires engagés
 - surface engagées / taux (surface engagée par rapport à la surface totale avec pondération qualitative - niveau de contrainte)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

dès le lancement de la SRB

- **contrats (investissements)**
- **fond biodiversité (fonctionnement)**

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région / autres financeurs Agence de l'Eau, DRAAF, OFB, DREAL...
- EPCI, Pays, Pnr, CEN, Associations...

Table n°2

Fiche n°4

Action : Former les agents des collectivités à la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Amélioration des pratiques des collectivités pour la gestion de la biodiversité

Description de l'action

- Former les agents des services techniques à la prise en compte de la biodiversité
- Intégrer dans la stratégie de formation des employeurs
- thématiques :
 - gestion des plantes invasives
 - voirie, espèces animales et végétales
 - compatibilité avec l'urbanisme
 - espaces à statut (habitats...)

ENGIE green (Magali) et Symba (Anne-Laure) ok pour témoigner sur des exemples en formation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- programme de formation adapté
- engagement des collectivités

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de formations
- Nombre de personnels formés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Saisons selon les thématiques

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Professionnels de l'environnement
- Organismes de formation

Table n° 2

Fiche n°5

Action : Permettre les conditions du dialogue territorial autour de la biodiversité : un citoyen acteur pour la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

Objectifs de l'action

- Apport de connaissances sur le territoire aux citoyens
- Permettre l'appropriation des enjeux / actions
- Conduire un dialogue de territoire
- Accès données vulgarisées (facilement accessible à tout public)

Description de l'action

- Sensibilisation
 - 1/ Programmes de formation, sorties animées, conférences - multithème, partenariats
 - Soutien à l'éducation au territoire (exemple CPIE)
- Participation
 - Déploiement par des acteurs "neutres" ou "pluriels" et non par des pétitionnaires du programme (cf 1/) ayant un projet (ex : développeur éolien qui réalise une réunion publique sur l'éolien)
 - Débat public, avec présentation plurielles pour assurer la neutralité

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- humains : en régie, prestation de services
- tableau de bord sur les données à actualiser (ex : en 2000 : 2000 ha de ZH / en 2020 : 1000 ha de ZH)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- nombre d'animations
- nombre de personnes présentes

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Toute l'année
En fonction des projets

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Collectivités territoriales dont PNRPL

Table n°	2	Fiche n°6	Action : Création d'un nouvel outil foncier pour la biodiversité
----------	---	-----------	--

Enjeu(x) correspondant(s)  X  X  X  X    X	Objectifs de l'action Faciliter les acquisitions foncières pour la reconquête de la biodiversité
--	---

Description de l'action

Compléter les dispositifs existants destinés à la gestion du foncier (SAFER, EPF-NA etc.) avec des orientations multiples :

- Espaces dégradés :
 - identification du foncier potentiellement disponible pour la reconquête de la biodiversité (compensation etc.) espaces ciblés :
 - espaces agricoles dégradés
 - espaces forestiers dégradés
 - espaces urbains (friche industrielle par exemple)
 - sécurisation du foncier (utilisation des outils existants ou besoin de création?)
 - mise à disposition des porteurs de projets, gestionnaires des espaces naturels, collectivités volontaires etc.
Possibilité de mise en place de sites pilotes avec gestion expérimentale
- Espaces "ordinaires" :
 - création d'une nouvelle catégorie de réserves naturelles : les réserves naturelles agricoles et forestières au sein desquelles il est nécessaire de préserver les pratiques, les cultures et la biodiversité associée
 - développer un outil technique et/ou financier pour préserver le foncier agricole et forestier notamment le plus vertueux : acquisition / location par les acteurs publics ?
- Mettre en place une base de données du "foncier ouvert à la compensation" : réserve foncière

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- moyens humains pour :
 - veille
 - prospective
- Portage politique
- Budget alloué pour l'acquisition

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- parcelles identifiées
- superficie sécurisée
- superficie restaurée + indicateurs qualitatifs

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Long terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- EPF-NA
- acheteurs potentiels (collectivités, futurs agriculteurs, acteurs qui veulent compenser etc.)

Table n° 2

Fiche n°7

Action : Développer les diagnostics individuels d'exploitations avec des cahiers des charges précis

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Modification / Adaptation des pratiques agricoles à la préservation de la biodiversité

Description de l'action

- Réaliser des diagnostics globaux d'exploitation agricoles avec 4 axes :
 - pratiques agricoles → tendre vers l'agro-écologie
 - volet biodiversité, ZH et EN
 - volet eau (qualitatif et quantitatif)
 - volet aménagement du territoire : TVB, haies, sol, PAT (économie circulaire) ...
- à faire au moment de l'installation et quand il y a des aides territoriales sur l'exploitation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- cofinancement : agences de l'eau
- animateurs de territoire : coordination
- opérateurs agricoles, experts biodiversité, eau

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- nombre de DIE, nombre d'îlots
- surfaces engagées

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- structures GEMAPI
- structures animatrices de projets de territoires

Table n° 3	Fiche n°1	Action : Développer une politique de maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux de biodiversité
------------	-----------	--

<p>Enjeu(x) correspondant(s)</p> <p>X X X X X X X</p>	<p>Objectifs de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire que les acquisitions se fassent de façon plus efficiente et efficace en lien avec les enjeux de biodiversité
--	--

Description de l'action
Le contexte : différents outils, différents acteurs et différentes stratégie

- Faire le bilan des différentes stratégies foncières existantes sur le territoire régional.
- Recenser les secteurs à enjeux après avoir défini la méthodologie à une échelle biogéographique ou écopaysagère adaptée aux enjeux de biodiversité. Construction avec un groupe scientifique et technique. Réfléchir à aller jusqu'à des zones à sanctuariser. Liens avec les hot-spot et SNAP.
- Porter à connaissance les secteurs à enjeux, les confronter aux stratégies déjà établies (scientifiques et porteurs de stratégies foncières).
- Établir un programme d'actions à échéances : 20 ; 30 ; 50 ans avec des objectifs chiffrés de maîtrise foncière par acteur possibles. ORE possibles.
- Si absence d'acteur foncier ou pour plus d'efficacité, réfléchir à la mise en place d'une structure politique (type conservatoire du littoral adaptée à la biodiversité).

<p>Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...) Financement de l'analyse, de l'animation/mise en réseau/synthèse Fonds dédiés à l'acquisition</p>	<p>Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...) Définition hit spot, snap, surface sous maîtrise foncière et en pourcentage, nombre de secteurs couverts.</p>
---	--

<p>Calendrier de l'action (échéance, durée...) Sous 2-3 ans : bilan et recensement des zones à enjeux et confrontation avec les stratégies établies. Bilan à 10 ans</p>	<p>Qui pourrait être acteur(s) de l'action ? Conseils départementaux, ONF, conservatoire du littoral, CEN, fondations de chasse et autres fondations, Communautés de Communes (CdC) Biodiversité, Etat, SAFER, EPFNA, EPFL... Chambre régionale des notaires (ORE), EPTB</p>
---	---

Table n° 3

Fiche n°2

Action : Une ingénierie de projets biodiversité au profit des territoires ruraux

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- accompagner les petites collectivités pour définir et mener à bien des projets biodiversité

Description de l'action

Réseau d'acteurs :

- Profiter des acteurs experts existants
- Veiller à la coordination de leurs actions
- Apporter une aide méthodologique, des formations

⇒ Diffuser cette offre d'ingénierie

La sensibilisation, les premières assistances doivent être gratuites.

Centraliser les sollicitations :

- Point d'info Biodiversité par département
- Boîte mail partagée

Rejoint action 1 du groupe 2

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- financement de certains acteurs,
- financement de l'aide méthodologique, la formation

Partage entre acteurs pour améliorer le service

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- nombre de projets déposés par les collectivités pour financement
- nombre d'actions menées

Suivi des actions et évaluation (retour des indicateurs définis)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible, durée illimitée et amélioration continue

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

PNR, EPTB, Départements, CAUE? CEN, associations, Agence Technique départementale...

Table n° 1

Fiche n°4

Action : Limiter l'artificialisation des sols en milieu rural

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X

Objectifs de l'action

- Le groupe n'a pas rempli cette rubrique

Description de l'action

- Il existe un contexte réglementaire et une feuille de route Néo Terra ambitieuse
- E.R.C :
 - ⇒ affecter des fonds issus de l'artificialisation à de la renaturation : espaces artificiels sans usages et ancienne ZI-ZA-ZCom anciennes routes...
 - ⇒ recenser les zones de friches, les zones artificialisées sous utilisées

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
Observatoire NAFU

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Table n° 3

Fiche n°5

Action : Organisation de réseaux professionnels-salariés biodiversité à différentes échelles territoriales

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- mettre de la cohérence
- partager les expériences et savoir-faire
- créer de la synergie

Description de l'action

- La Région ou l'ARB NA organisent des rencontres et des séances de travail encadrées par une structure type Ifrée/La Fabrique à Projet entre les acteurs départementaux (EPTB, CAUE, Départements, PNR) notamment autour de retours d'expériences et de savoir-faire
- Dans chaque département : même chose avec les acteurs professionnels-salariés:
 - revue de projet semestrielle (pour éviter les doublons)
 - mettre en avant les actions innovantes
 - réfléchir aux priorités et actions à mener
 - ...

Quelle différence avec le Réseau Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine voir expérience avec Mme Kerloc'h ?

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Un chef d'orchestre et un animateur professionnel
⇒ Financement région

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Un tableau partagé qui permet de dire sur quel projet on travaille
- relevés de décision des rencontres
- indicateurs chiffrés (nombre de projets)
- nombre de rencontres
-

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Une rencontre annuelle régionale (voir plus si besoin)
- Rencontres semestrielles départementales

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Région ou ARB NA qui mandate un animateur dans les départements/le conseil départemental peut-être le correspondant départemental.

Table n° 3

Fiche n°6

Action : Rendre interopérable des bases de données

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X

Objectifs de l'action

- rendre disponible et facile à trouver les données sur la biodiversité

Description de l'action

Mise en forme à respecter :

Contenus description de l'action

- faire connaître le cadre "international" = web sémantique
- accompagner : les organisateurs de base de données et les gestionnaires
- créer des outils qui permettent de valoriser les données de biodiversité et par là de tester la véritable interopérabilité des bases de données

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- mandater les organismes exemplaires pour former-informer...
- co-construire le cahier des charges des outils de valorisation et financer leur développement.

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

L'utilisation et le bon fonctionnement des outils de valorisation.

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Commencer maintenant outils terminés sous 2-3 ans

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?